

Devenez propriétaire autrement grâce au BAIL RÉEL SOLIDAIRE!



Qu'est-ce que le Bail réel solidaire (BRS) ?

Le Bail réel solidaire (BRS) est un dispositif innovant qui permet à des ménages aux revenus modestes d'acheter un logement à un prix attractif et plafonné là où ils n'auraient jamais pensé pouvoir devenir propriétaires.



Quelles sont les conditions pour bénéficier du Bail réel solidaire (BRS)?



- Respecter les conditions de ressources (Plafonds du Prêt social location accession)
- Occuper le logement comme résidence principale

Une TVA à 5,5 % et des frais

 S'acquitter, en plus de la mensualité d'emprunt, d'un « loyer » pour le terrain



Quels sont

de notaire allégés

Possibilité
de bénéficier

du Prêt à taux zéro

les avantages ?

Garanties de rachat et de relogement

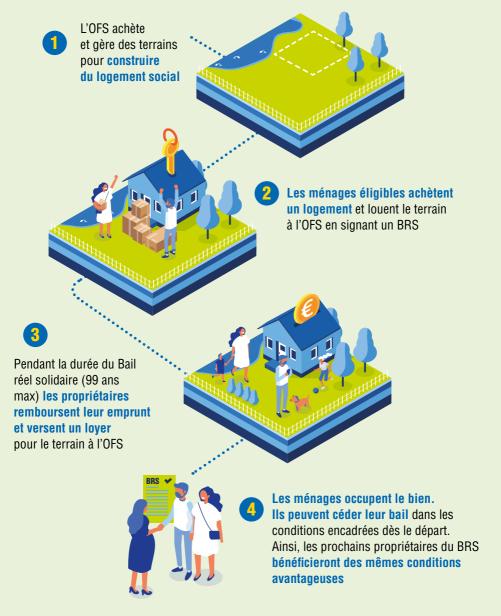
Selon la commune, un abattement de la taxe foncière est possible

Prix de revente encadré garantissant l'accessibilité pour les futurs acheteurs



Avec le Bail réel solidaire, vous devenez propriétaire du logement et vous louez le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS).

LE BAIL RÉEL SOLIDAIRE (BRS) EN 4 ÉTAPES



Pour en savoir plus!



L'OFS Habitat de la Vienne est une structure à but non lucratif

agréée et contrôlée par le Préfet. Son objet principal est d'acheter des terrains et de les mettre à disposition des acquéreurs au moyen d'un Bail réel solidaire (BRS).

La Coop Charente Maritime Habitat (CCMH) a été désignée par l'OFS pour réaliser et/ou gérer la construction et ainsi commercialiser les logements en BRS.



Infos et renseignements

Contactez notre service commercial à l'adresse suivante :

accession@ccmh.fr

06 11 30 35 80 / 05 46 51 10 27

